



Hagadah de Pessah



Numéro d'inventaire : 16792

Titre : Hagadah de Pessah

Dénomination contrôlée : Livre Hagadah

Désignation de l'objet : Seder Hagadah shel Pessah, Leyb fils d'Eli Hadar (Metz), Abraham Brisac, Lunéville, 1806, illustrations

Dimensions : 17,4 cm x 11,2 cm

Mode d'acquisition : don

Source de l'acquisition :

Personnes/Organisations

Datation (période) :

Date de production : 1806

Provenance géographique :

Provenance géographique :

Informations historiques : Nous avons confirmation de cette date de 1796 pour être celle du premier ouvrage imprimé à l'instigation d'Abraham Brisac par un contrat notarié du 12 vendémiaire de l'an 4 (septembre 1795) (1). Jean Nicolas Jacquot, imprimeur résidant à Lunéville "s'oblige à imprimer à ses frais un volume de prières de cent quarante pages in octavo, sur recto et verso, en lettres hébraïques, avec les agréments, la netteté, la propreté, les beaux caractères et le beau papier, le tout étant... de même et à dire d'expert que le livre de prières dont un exemplaire lui a été remis... et dont un pareil volume a été déposé au notaire après avoir été paraphé au commencement et à la fin par les parties aux fins de servir de modèle (2)". Jean Nicolas Jacquot s'engage à faire l'impression d'un pareil volume et à fournir dans un délai de quatre mois "la quantité de feuilles imprimées en un nombre suffisant pour 5 000 exemplaires". Il fera tous les frais



de caractères d'impression et de toutes autres fournitures, à l'exception seule des salaires des compositeurs qui seront aux frais du citoyen Brisac. Pendant trois ans, Jacquot ne pourra "faire travailler ou employer ces caractères en hébreu qu'au profit du citoyen Brisac". Celui-ci payera à Jacquot "15 livres (3) en raison de chaque exemplaire" ; sur les 75 000 livres à devoir, il verse un acompte de 6 000 livres comptant en assignats. "Faute pour le citoyen Jacquot de délivrer dans les quatre mois susdits les feuilles imprimées en nombre suffisant pour les cinq mille exemplaires, le citoyen Brisac demeure... autorisé à les faire faire aux frais, risques et périls du citoyen Jacquot". Si d'autre part, Jacquot devait utiliser les caractères hébreux pour d'autres que Brisac, il devrait verser à celui-ci une indemnité de 20 000 livres. Ce contrat offre à Abraham Brisac l'exclusivité de l'usage des caractères hébraïques de l'imprimeur Jacquot. Un nantissement est effectué sur l'outil de travail, ce qui nous vaut l'inventaire, daté du 4 ventôse de l'an 4, du très modeste atelier artisanal où a été imprimé le premier volume des éditions Brisac, à savoir : "une vieille presse avec tout son assortiment, 2 bancs pour la presse, une paire de balles (4) et un grand chandelier en bois pour la presse, 20 lattes pour étendre le papier, 5 aïs (5), 5 gallées (6), 2 compositeurs (7), 1 marbre de bois pour imposer, 4 biseaux (8) petits et 4 grands. des coins, 12 lattes grandes avec les caractères, 2 petites lattes, pesant en tout 688 livres, "tare brut", une forme en châssis et 50 interlignes, 2 pointes, un vitorius (?), six tréteaux en planches sous les lattes". Le premier rituel des éditions Brisac n'est pas sorti d'une imprimerie fondée par Abraham Brisac et lui appartenant. Il a pourtant été imprimé à son domicile, rue Guillaume Tell, car par contrat du mois de ventôse de l'an 4 (quantième du mois illisible) (février 1796), Abraham Brisac reconnaît que "Jean Nicolas Jacquot, imprimeur" lui a laissé "en dépôt et nantissement pour sûreté de l'exécution de l'acte passé... le douze vendémiaire le matériel de son imprimerie... "dans mon domicile..." pour tirer... "les exemplaires nécessaires pour remplir la fourniture qu'il s'est obligé de me faire". Abraham Brisac promet que "lorsque les cinq mille exemplaires seront fournis, pour lors les objets (de l'imprimerie)... seront remis (à Jacquot) en l'état qu'ils se trouveront après avoir rempli les tirages" (9). Jean Nicolas Jacquot n'a pas respecté les délais prévus dans le contrat du 12 vendémiaire, car le 11 messidor de l'an 4 (en juin 1796) il s'oblige "d'achever incessamment les cinq mille livres de prières". Pour mener à bien son travail, ce n'est pas quatre mois qui lui ont été nécessaires mais le double ; il est vrai que quatre mois seulement se sont écoulés entre le transfert du matériel de l'imprimerie au domicile d'Abraham Brisac et le paiement du solde de la "fourniture" (69 000 livres) le 3 messidor de l'an 4. Jean Nicolas Jacquot reconnaît avoir été payé "comptant et à sa satisfaction" avec un supplément de trois cent vingt quatre livres causé "par... un changement... fait... aux dits exemplaires, ce qui fait une augmentation de trois feuilles de papier" (10). Abraham Brisac est devenu rapidement propriétaire de sa propre imprimerie ; "le 11 messidor, l'an quatrième de la République française" Jean Nicolas Jacquot signe un acte de vente par lequel il affirme : "Je reconnais avoir vendu au citoyen Brisak (sic) l'aîné tous les caractères hébreux et mes presses qui sont chez lui ainsi que tous les autres objets concernant l'imprimerie, le tout tel que je lui ai remis chez lui, pour le prix de quinze milles livres... qu'il vient de me payer comptant". Dans l'inventaire des biens d'Abraham Brisac, en l'an 7, "l'imprimerie en caractères hébreux" figure avec pour matériel deux presses et leurs dépendances, des tréteaux et châssis en fer valant 650 livres, ce qui ne correspond pas exactement à la description de l'imprimerie Jacquot. Abraham Brisac a dû faire l'acquisition de matériel plus moderne (des tréteaux et châssis en fer à la place de ceux en bois de Jacquot) et un rouleau à encrage pour remplacer les tampons. Il dispose alors de "caractères cicéro-rabbiniques et cicéro-allemands, de petits romains rabbiniques et allemands, de petits textes, de lettres majuscules deux points, de filets et d'interlignes", d'une valeur de 3 437 livres 50. L'imprimerie est alors évaluée 20 000 livres, selon l'estimation faite par Mensuy, un imprimeur de Lunéville. Signalé comme négociant et fournisseur des étapes jusqu'à l'an 3 inclus. Abraham Brisac est désormais qualifié d'imprimeur (table des contribuables du 15 fructidor de l'an 4). Et bien



que, parallèlement, il poursuive ses activités antérieures, dorénavant, dans tous les documents officiels c'est la seule profession d'imprimeur qui sera adjointe à son nom. C'est dire l'importance qu'il lui accorde, et peut-être la fierté qu'il en retire. Abraham Brisac peut être considéré comme libraire, mais ne vend que les livres hébraïques qu'il imprime, en France et à l'étranger. Le 20 avril 1808, dans une appréciation le concernant, le sous-préfet de Lunéville mentionne "qu'il a établi... une imprimerie hébraïque". C'est en tant qu'imprimeur que son certificat de négoce est renouvelé le 20 juin 1809. En 1813, il se déclare "propriétaire et possédant une imprimerie hébraïque". En 1810, les deux presses fonctionnent rarement en même temps, faute d'ouvrage. En 1813, l'imprimerie se soutient difficilement, mais le 5 décembre 1817, Abraham Brisac reçoit un brevet d'imprimeur renouvelé. Au recensement de population de 1820, il est mentionné comme rentier. Cette année semble la dernière du fonctionnement de l'imprimerie. Car trois des fils d'Abraham Brisac y étaient employés : Isaac Abraham (né en 1788), Jacob Abraham (né en 1789), et Moyse Abraham (né en 1791). Or d'après des mentions d'actes d'état civil, Moyse en 1813, Jacob en 1820 sont qualifiés d'imprimeurs ; mais en 1821 Isaac est dit "ancien imprimeur". On peut donc considérer que les éditions Brisac se sont échelonnées durant vingt-quatre ans environ, de l'an 4 (1796) à 1820. Nous connaissons quelques noms d'ouvriers imprimeurs, "jeunes gens purs" qui ont travaillé pour Abraham Brisac et dont on fait l'éloge sur la dernière page (ou colophon) des volumes étudiés. Ce sont en 1797, Yonah Wilschat et Joseph Helmer (11), puis Leib ben Elfe Hadar de Metz, "à présent dans la communauté de Lunéville, avec son fils Berman Hirsch", Meir ben Moshe Landau de Metz, "à présent à Lunéville" et Lipman Leib ben Quadosh Itzaq, de Rosheim. En 1808, Abraham Brisac employait deux ouvriers : Lyon Gresnach, imprimeur, originaire lui aussi de Metz où il était né en 1751, et Bernard Haymann, relieur né vers 1762 à Schweinheim (Bas-Rhin), et venant de Pignheim (Duppigheim vraisemblablement) dans le Bas-Rhin. En 1806, le colophon de la Haggadah livre encore le nom de Leib ben Elie Hadar. Or ce Lyon Gresnach n'est autre que Lob ou Leib, fils d'Elfe Hadar ; en effet dans le registre d'état civil de Metz de 1717 à 1792, il est appelé soit Lion fils d'Elfe Nader, soit Lion Kreuznach; il est bien né en 1751 à Metz où il est mort en 1815. Lob fils d'Elfe Hadar et Meir fils de Moïse Landau, tous deux de Metz avaient participé à la composition d'un traité du Talmud édité par Moïse May en 1770. Il apparaît donc qu'Abraham Brisac a fait travailler d'anciens ouvriers des imprimeries hébraïques messines. Ceci contribue à expliquer les similitudes entre les ouvrages lunéillois et ceux de Metz. D'autre part, quelles étaient les fonctions à l'imprimerie des trois fils d'Abraham Brisac, alors qu'il corrigeait lui-même les ouvrages imprimés chez lui ? Les ouvrages actuellement connus de l'imprimerie Brisac sont au nombre d'une quinzaine, possessions de particuliers et de communautés juives, ou conservés dans les bibliothèques du Musée lorrain à Nancy, de la ville de Nancy, du Séminaire de Nancy, du Séminaire israélite de France.... On en trouve un certain nombre dans les grandes bibliothèques étrangères (Angleterre, Etats-Unis, Canada par exemple). Ce sont des recueils de prières pour les fêtes du mois de Tishri (Nouvel an et Grand Pardon), de Soukoth, Shavouoth, et Pâque, une Haggadah de Pâque (récit de la sortie d'Egypte), un manuel de règles rituelles, une ou deux éditions du Pentateuque en cinq volumes chacune, sans compter quelques manuels d'édification : La porte du Ciel ouverte pour les pécheurs ; L'aire de Nakhon, recueil de trois traités philosophiques et un autre recueil de cinq petits traités. La porte de l'enseignement est un glossaire hébreu-yiddish. La culture, vraisemblablement exceptionnelle d'Abraham Brisac, s'est manifestée dans le choix des ouvrages édités par lui. Ainsi, en 1804, puis en 1807, il a imprimé le seul ouvrage philosophique d'Ibn Gabirol (12), un traité de morale intitulé Correction des moeurs qui avait acquis chez les Juifs une certaine popularité. Ecrit en arabe, puis traduit en hébreu par Rabbi Yehuda ben Tibbon, il n'avait au préalable été imprimé que deux fois : à Riva di Trente (1562), à Constantinople (1650). Les dates de parutions des exemplaires connus s'échelonnent de 1796 à 1798, 1799, 1804, 1806, 1807 et 1809. Le recueil des prières de Rosh Hashanah est le plus ancien volume



sorti des presses de l'imprimerie hébraïque de Lunéville. Celui de Yom Kippour porte la date du mercredi 12 Chevat 5557 de la création du monde (1797). La seule année 1806 a vu la publication de la Haggadah de Pâque, d'un livre de prières journalières, des règles rituelles pour tous les pays de Pologne, Russie, Bohême, Moravie et Allemagne (par Rabbi Isaac Tyrna), et La porte de l'enseignement de Eliakim ben Jacob Melamed. Le dernier ouvrage connu est de 1809, ce qui a laissé supposer à tort que l'imprimerie Brisac n'avait existé que jusqu'à cette date. D'autre part, Abraham Brisac a publié probablement un "calendrier", vraisemblablement de 1798 à 1815, à l'exemple de ceux imprimés à Metz et à Strasbourg pendant les années 1795-1796. Dans l'état actuel des investigations, il y a lieu de s'interroger sur le type d'activités de l'imprimerie de 1809 à 1820.